

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 19 AVRIL 2016 A 20 H 15**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **19 AVRIL A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**20 avril 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**3<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,  
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL  
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,  
Mme FLICKER Gisèle, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice,  
Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.  
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

**Objet** : Amortissements 2016.

**Absents excusés** : Mme DEMAIZIERE Chantal,  
M. CHARDIN Denis, M. FOUCAL Olivier.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme VINCENT Marie	à	Mme BOULANGER Annie
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 32/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le tableau  
des immobilisations à amortir cette année, ainsi que celui des subventions à transférer au compte de résultat  
(section de fonctionnement).

L'amortissement est linéaire dans tous les cas.

Il y a bien sûr poursuite des amortissements pratiqués jusqu'à maintenant.

Les réalisations de 2015, amortissables obligatoirement ou facultativement,  
le sont toujours selon les mêmes principes et modalités et pour les mêmes durées que celles adoptées à  
l'origine.

Les immobilisations clairement individualisables à l'unité, d'une valeur  
inférieure à 3 500 €, sont amorties en 1 an.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité de ses membres présents et  
représentés,

Décide de ce régime et du tableau des amortissements à pratiquer en 2016  
sur le budget communal (dépense de fonctionnement et recette d'investissement = autofinancement), ainsi  
que l'état des subventions d'équipement à transférer à la section de fonctionnement (à l'inverse, dépense

d'investissement et recette de fonctionnement) : les amortissements 2016 se montent à la somme de 460 844, 81 € (budgétés 460 864 €) et la part des subventions transférées est de 14 418, 08 € (budgétés 14 420 €), conformément aux états ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,